



ACTE D'ENGAGEMENT

Marché de fournitures courantes et de services

FOURNITURE ET LIVRAISON EN LIAISON FROIDE DES REPAS POUR L'ECOLE DE VENOY

Date limite de remise des offres : mercredi 28 mai 2025 à 13h00

Repas enfant / adulte :
MONTANT unitaire HT :
MONTANT unitaire TTC :

Maître de l'ouvrage

COMMUNE de VENOY
1 Place de la Mairie
89290 VENOY

Objet du marché

Il s'agit d'un marché de services à bons de commande ayant pour objet la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et le centre de loisirs de Venoy.

L'effectif susceptible de fréquenter le service cantine se répartit entre des enfants de classes maternelles, élémentaires et d'adultes, pour le repas de midi.

Le service et ses spécifications techniques sont décrits dans le Cahier des Clauses Technique Particulières (C.C.T.P.)

Mode de passation et forme de marché

Marché public passé en procédure adaptée en application des articles 27 et 59 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Personne habilitée à donner les renseignements

Monsieur le Maire de Venoy

Ordonnateur

Monsieur le Maire de Venoy

Comptable public assignataire des paiements

Monsieur le Percepteur de la Trésorerie d'Auxerre

Article 1

Il s'agit d'un marché à bons de commande ayant pour objet la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et le centre de loisirs de Venoy.

1.1 Pouvoir adjudicateur

Pouvoir adjudicateur	COMMUNE DE VENOY
Maître d'ouvrage	Monsieur le Maire Place de la Mairie 89290 VENOY
Ordonnateur	Monsieur le Maire
Comptable public assignataire des paiements	Monsieur le Percepteur d'Auxerre Trésorerie d'Auxerre 68 Rue du Pont 89000 AUXERRE

1.2 Contractant

Je soussigné :

Nom et prénom	
Représentant de la société	
Agissant en qualité de	
Siège social	
SIRET	
Cadre d'activité économique principale APE	
Inscrite au registre du commerce et des sociétés	
Sous le numéro	
Forme juridique	

Avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents mentionnés ;

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies :

1.3 Lieu d'exécution des prestations

La livraison des repas du midi pour les enfants de Venoy s'effectuera à la cantine, située Rue des Bleuets à Venoy, le matin du jour de consommation, avant 9 h ou la veille.

Article 2 – Durée

La durée de ce marché est de 12 mois, à compter de la rentrée scolaire du 1er septembre 2025.

Chaque bon de commande détermine le volume de la commande.

Le marché sera ensuite renouvelé deux fois maximum par tacite reconduction pour une durée de 12 mois sauf résiliation signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois mois avant l'expiration du marché.

Article 3 – Prix

Les prestations seront rémunérées sur la base des montants indiqués dans le bordereau des prix unitaires – B.P.U. – sur lequel le titulaire s'engage.

La description du prix et de ses modalités sont indiquées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) :

Montant unitaire HT :

TVA au taux de 5,5 % :

Montant unitaire TTC :

Article 4 – Paiements

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées au Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)

Le Maître d'Ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

Au nom de :

Sous le n° :

Clé R.I.B. :

Code banque :

Code guichet :

Joindre un R.I.B. ou R.I.P.

Article 5 – Déclaration

J'affirme,

Sous peine de résiliation du marché ou de mise en règle à mes frais et torts exclusifs ; que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions ou condamnations visées aux articles 50, 51, 52, 53, 54 du décret n° 2016-360 de l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats ou sous le coup d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays,

J'atteste,

Sur l'honneur que les prestations seront réalisées avec du personnel employé régulièrement eu égard aux articles L 143-3, L 143-5 et L 620-3 du code du travail.

Fait en un seul original,

A

Le

Mention (s) manuscrite (s) « Lu et approuvé »

Signature du candidat